

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 53	Membres présents : 45	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 1	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 25 mai 2021

Vote(s) pour : 46
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 31 mai 2021,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2021-05-31-BD-11 :

ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre - Agrément relatif à la régularisation d'une assiette foncière portant sur l'emprise de la centrale multi-énergies ainsi que sur les parcelles contiguës au profit de l'Usine d'Electricité de Metz (UEM).

Rapporteur : Monsieur Cédric GOUTH

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code de l'Urbanisme,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le traité de concession d'aménagement relatif à l'aménagement de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre signé en date du 20 décembre 2004 et ses avenants,
VU l'article 14 dudit traité stipulant qu'à l'occasion d'une cession d'un bien immobilier, bâti ou non bâti, par la SAREMM, celle-ci notifie à Metz Métropole, en vue de recueillir son agrément, les noms et qualités des attributaires, ainsi que le prix et les modalités de paiement,
VU la convention d'alimentation en chaleur et en froid de la ZAC de l'Amphithéâtre signée entre SAREMM et UEM le 19 janvier 2006,
CONSIDERANT l'intérêt d'une cession à l'euro symbolique de l'assiette foncière pour la centrale multi-énergie qui alimente en chaleur et en froid la ZAC de l'Amphithéâtre,
CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de régulariser une emprise foncière d'environ 2 711 m² représentant l'assiette foncière de l'actuel bâtiment de la centrale multi-énergie ainsi que les parcelles contiguës situées sur la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre,
CONSIDERANT l'intérêt de cet équipement pour la ZAC et le territoire,

Maître d'ouvrage

Usine d'Electricité de Metz (UEM), 2 places du Pontiffroy à Metz

Montant de la cession

Le montant de la cession de l'emprise foncière est fixé à l'euro symbolique.

Modalités de paiement

Le prix de vente est payable à la signature de l'acte authentique de vente.

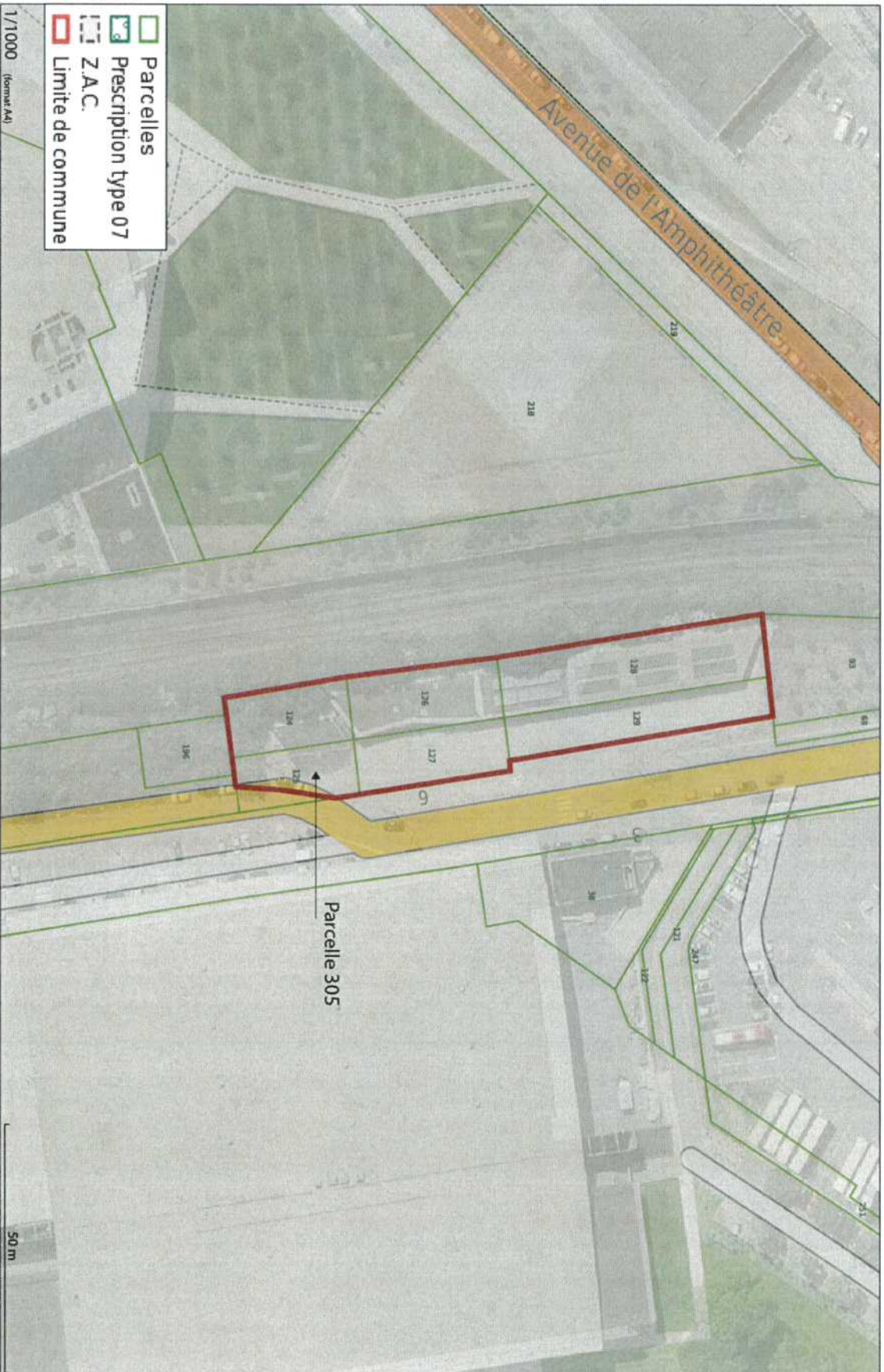
DECIDE d'agréer les modalités pour régulariser l'assiette foncière de l'actuel bâtiment de la centrale dite multi-énergies ainsi qu'une surface complémentaire située en limite de la voirie rue "Louis le Débonnaire".

Pour extrait conforme
Metz, le 1 juin 2021
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



METZ
MÉTROPOLE
Marjorie MAFFERT-PELLAT

ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre



NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour tous les points
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour tous les points Ne participe pas aux points 10 et 14
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain		Pour tous les points Ne participe pas au point 6
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles	Excusé	
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz	Absent	
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour tous les points
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz		Pour tous les points
BROCART	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour tous les points
CARPENTIER	François	Cuvry		Pour tous les points
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour tous les points
DEFAUX	Daniel	Plappeville		Pour tous les points
DIEUDONNE	Vincent	Vany		Pour tous les points Ne participe pas au point 11
DIEUDONNE	Yves	Vernéville		Pour tous les points
DORR	Antoine	Vantoux		Pour tous les points
DUMONT	Michel	Féy		Pour tous les points
DUVAL	Bertrand	La Maxe	Excusé	
FACHOT	Pierre	Jussy	Excusé Pouvoir à François GROSDIDIER	Pour tous les points
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz	Excusée	
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz		Pour tous les points
GOUTH	Cédric	Woippy		Pour tous les points Ne participe pas au point 14
GRIVEL	Patrick	Laquenexy		Pour tous les points
GROSDIDIER	François	Metz	a reçu le pouvoir de Pierre FACHOT	Pour tous les points
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin		Pour tous les points
HENRION	François	Augny		Pour tous les points
HORY	Thierry	Marly		Pour tous les points
HUBER	Pascal	Chesny		Pour tous les points
HUET	Armelle	Noisseville		Pour tous les points

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
KHALIFE	Khalifé	Metz		Pour tous les points Ne participe pas au point 10
KOŁODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour tous les points
KURTZMANN	Walter	Peltre		Pour tous les points Ne participe pas au point 11
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour tous les points
LOGIN	Frédérique	Amanvillers		Pour tous les points Ne participe pas au point 27
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour tous les points
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour tous les points
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour tous les points
MUEL	Pierre	Marieulles		Pour tous les points
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles		Pour tous les points Ne participe pas au point 23
NICOLAS	Martine	Metz		Pour tous les points
PEULTIER	Roger	Rozérieulles		Pour tous les points
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz		Pour tous les points
ROUX	Sylvie	Mey		Pour tous les points
SCIAMANNA	Marc	Metz		Pour tous les points Ne participe pas aux points 8 et 9
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury		Pour tous les points
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		Pour tous les points
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		Pour tous les points
THIL	Patrick	Metz		Pour tous les points
TORLOTING	Michel	Gravelotte		Pour tous les points
TRAN	Doan	Metz	Excusée	
VALDEVIT	Bruno	Ars-sur-Moselle		Pour tous les points
VALENTIN	Claude	Nouilly		Pour tous les points
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz		Pour tous les points
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour tous les points
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour tous les points

Résumé de l'acte

057-200039865-20210531-05-2021-DB11-DE

Numéro de l'acte : 05-2021-DB11
Date de décision : lundi 31 mai 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre - Agrément relatif à la régularisation d'une assiette foncière portant sur l'emprise de la centrale multi-énergies ainsi que sur les parcelles contiguës au profit de l'Usine d'Electricité de Metz (UEM)
Classification : 3.2 - Alienations
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 02/06/2021
Numéro AR : 057-200039865-20210531-05-2021-DB11-DE
Document principal : 99_DE-11.pdf

Pièces jointes :

99_DE-BUREAU 31-05-2021 votes.pdf

Historique :

02/06/21 08:56	En cours de création	
02/06/21 08:57	En préparation	Catherine DELLES
02/06/21 09:35	Reçu	Catherine DELLES
02/06/21 09:36	En cours de transmission	
02/06/21 09:37	Transmis en Préfecture	
02/06/21 09:41	Accusé de réception reçu	